



DECLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 29/02/2016

Monsieur le Directeur,

Ce CTL est le premier de l'année 2016 après le mouvement de grève du 26 janvier. Dans un contexte à l'évidence très difficile et défavorable à tout rassemblement, la mobilisation a une fois de plus été significative : un agent sur quatre systématiquement en grève dans le contexte actuel, c'est important, et ce d'autant plus que les motivations profondes de cette action sont très largement partagées par les agents de toute catégorie.

Personne ne peut le nier, la dégradation se poursuit, elle s'amplifie. Mais le gouvernement s'enferme dans le choix délibéré d'ignorer la DGFIP.

Au-delà du constat, largement connu, qu'il s'agisse de baisse des moyens humains et budgétaires, de conditions de vie au travail, de reconnaissance des agents et de reconnaissance de leurs qualifications, la situation actuelle voit d'autres périls venir alourdir le passif.

Il en va ainsi des restructurations dont les fondements et les conditions d'application doivent être dénoncés avec la plus grande fermeté :

- les fondements : ce sont les conséquences de la rigueur budgétaire que la DGFIP subit plus durement que la plupart des administrations, et aussi par la volonté manifeste des pouvoirs publics de punir les agents de « Bercy » (décision unilatérale au niveau de la Fonction publique, climat anti-Bercy).
- Les conditions : les restructurations s'accroissent, s'empilent depuis la fusion DGI-CP, ne laissant aux agents aucune respiration possible. Le dialogue social est à minima, la restructuration se fera, on vous accorde de participer à des groupes de travail mais la marge de manoeuvre est limitée, nous n'avons pas de sous et pas le temps !

Solidaires Finances Publiques, CGT et FO de Charente Maritime tiennent pour responsables les pouvoirs publics de cette dernière décennie de la dégradation de notre service public et de la situation sociale de la DGFIP. Au fond, les faits parlent d'eux-mêmes : ils ont agi contre la qualité de l'accueil, le contrôle fiscal, le conseil aux collectivités locales et, au fond, contre les agents et les missions de la DGFIP.

Ce CTL en est l'illustration même.

Vous nous présentez notamment un nombre important de restructurations sur le département d'ici 2017 qui vont impacter un grand nombre de services et d'agents :

- mise en place du PCRFP pour septembre 2016,
- fusion des 2 SIP et des 2 SIE de La Rochelle pour 2017,

- regroupement trésoreries de Marans et Courcon, de St Aigulin et Montlieu,
- suppression de la trésorerie de Saujon et redistribution des cantons sur Royan, Saintes, Marennes, Gémozac et St porchaire,
- suppression de la trésorerie de St genis de Saintonge avec redistribution des cantons sur Pons, Jonzac et Mirambeau,
- suppression du service « enregistrement » de Royan et redéploiement sur le SPFE de Saintes, création du SPFE de la Rochelle,
- Transfert de la gestion hospitalière de St Jean d'Angely à Saintes avec la création d'une trésorerie hospitalière à Saintes,
- concentration de missions de SIE,

Dans vos documents présentés à ce CTL, vous argumentez ces restructurations de la manière suivante :

« Dans les départements, les structures connaissent des tensions importantes sur les effectifs, avec des vacances de postes significatives. Cette situation conduit la direction à s'interroger sur les mesures organisationnelles qui pourrait être envisagées pour consolider le réseau actuellement fragilisé ».

plus loin, vous écrivez : *« à la Rochelle, le regroupement des deux SIE en une seule entité répond à la nécessité de réaliser des économies d'échelle... »*

Vous en conviendrez, Monsieur le Directeur, tous ces projets ne sont que les conséquences des suppressions d'emplois que connaît la DGFIP depuis 12 ans.

Et les agents dans tout ça ? Ce sont eux qui vont encore devoir se remettre en question sur l'exercice de leurs missions, ce sont eux qui vont devoir encore se réinstaller ailleurs, ce sont eux qui vont encore devoir maintenir un Service Public qui est constamment battu en brèche par ces restructurations et par une dématérialisation à outrance. Et cela sans reconnaissance, bien au contraire : la DG et le Ministère, par les dernières décisions imposées - au mépris des règles démocratiques définies par les Pouvoirs publics - tendent à rogner les acquis antérieurs.

Devant l'ampleur des changements immobiliers et organisationnels impactant le Centre des Finances Publiques de Fétilly, les organisations signataires de la présente déclaration liminaire vous présenteront une demande de saisine de l'ergonome du Ministère.

Les représentants
Solidaires Finances publiques, CGT et FO
de Charente maritime